

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

CIGOGNE UCITS
Société d'Investissement à Capital Variable - UCITS
Siège social : 18, boulevard Royal,
L – 2449 Luxembourg
Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 175.345
(ci-après « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de procéder, avec effet au 15 octobre 2026, à une mise à jour du prospectus portant sur les points suivants :

- La révision et la complétion du chapitre 8 présentant les risques associés à l'investissement dans la SICAV. Ce chapitre est désormais organisé en trois parties :
 - les facteurs de risque généraux (8.1),
 - les risques liés aux instruments et techniques financiers (8.2)
 - les risques opérationnels et liés à la valeur nette d'inventaire (8.3).

Cette modification vise à améliorer l'information des investisseurs. Elle ne modifie ni l'objectif, ni la politique d'investissement, ni le profil de risque, ni les frais des compartiments existants. La description d'un risque au chapitre 8 ne signifie pas que chaque compartiment y est exposé. Le chapitre 8 doit être lu avec la fiche du compartiment concerné.

- La modification du chapitre 22 relatif à l'information des actionnaires. Les avis aux actionnaires sont aujourd'hui publiés, dans la mesure requise par la législation applicable, dans un média luxembourgeois à diffusion nationale et dans des médias des pays de commercialisation. À compter du 15 octobre 2026 (la « Date d'Effet ») :
 - a) Les avis seront publiés sur le site www.cigogne-management.com, désigné comme support d'information de la SICAV ;
 - b) Une publication dans la presse, au Luxembourg ou dans un pays de commercialisation, n'interviendra que si la réglementation applicable l'exige expressément ;
 - c) Lorsque la loi l'impose, les avis continueront d'être adressés sur support durable à l'adresse inscrite au registre des actionnaires ;
 - d) Les convocations aux assemblées générales et les publications au RESA restent régies par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par les statuts.

Jusqu'à la Date d'Effet, le régime actuel demeurera applicable. La modification du chapitre 22 porte uniquement sur le support de publication et n'affecte pas l'information à laquelle les actionnaires ont droit.

Les actionnaires qui n'approuveraient pas les modifications décrites ci-dessus disposent d'un délai d'un mois à compter de la réception ou de la publication du présent avis pour demander le rachat de leurs actions sans frais.

Le prospectus (en anglais), le DIC (en français, en allemand et en anglais) ainsi que les rapports périodiques (en anglais) sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ainsi que :

- en France auprès du Crédit Industriel et Commercial, 6 Avenue de Provence, F-75009 Paris ;
- en Belgique auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320 B-1000 Bruxelles ;
- en Allemagne auprès de Marcard, Stein & Co AG, Ballindamm 36, D-20095 Hambourg.

Les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site web www.fundinfo.com.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la société de gestion, votre conseiller financier ou votre distributeur local.

Le Conseil d'Administration